

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 028/2020**

OBJET : Règlementation de la circulation
Chemin des Voyageurs.
Elagage arbre.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvé par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société Arbres et Cimes SAS.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris un élagage d'arbre sur le chemin des Voyageurs

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 24 février 2020 au mercredi 26 février 2020, le chemin des Voyageurs sera fermé.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la Rue du Crest et la Route de Bordeaux – RD489.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu la Varenne.
- Monsieur le Responsable de la société Abres et Cimes SAS, 412 Allée des Landes, 69290 CRAPONNE

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 11 février 2020

LE MAIRE : B. ROMIER

